



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

Prestations Familiales

Encore un coup porté aux cheminots

Bulletin n°144 – février 2014

La Direction de la SNCF a décidé, d'un commun accord avec la Direction de la Sécurité Sociale, d'acter le transfert de la gestion des prestations familiales vers les CAF au 1^{er} janvier 2015.

C'est un coup terrible porté aux cheminots et cette décision démontre que le « détricotage » des éléments spécifiques de leur protection sociale n'est pas un mythe.

A l'heure où les premières négociations de la réforme du ferroviaire voient le jour, tout porte à croire que cette décision s'inscrit dans une volonté de faire du cheminot un salarié de droit commun.

La Direction vient de nous informer de sa volonté de transférer la gestion des prestations familiales aux Caisses d'Allocations Familiales au 1^{er} janvier 2015. Cela signifie la fin de la dérogation accordée par le ministère pour la gestion des prestations familiales par la SNCF.

Depuis l'annonce de l'éventualité d'un transfert en janvier 2015, annonce faite fin 2012 au travers d'un courrier émanant de la Direction de la Sécurité Sociale, aucun élément nouveau ne nous avait été communiqué.

En revanche, la Direction avait déjà « récupéré » cette éventualité en mettant en œuvre le début de la fusion des Agences Famille et des CMGA. L'occasion fait le larron !

Une problématique technique s'est ajoutée à cette décision politique, celle de la fin de l'utilisation du logiciel de gestion des PF par les Agences Famille à la fin 2014.

Suite à cette annonce, 2 hypothèses étaient envisagées par la Direction :

Soit le transfert était effectif fin 2014,

Soit la SNCF se mettait en ordre de marche pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des PF, mais, dans ce cas, il fallait avoir l'assurance de la prolongation de notre « dérogation » de gestion des PF pour 3 années supplémentaires afin d'amortir l'investissement du logiciel.

La SNCF a mis fin à cette dernière hypothèse en actant le transfert sans attendre la décision officielle du ministère. A la décharge de l'entreprise, le ministère aurait déclaré qu'il n'acterait rien par écrit, ni courrier, ni document « officiel » précisant sa position.

L'occasion était trop belle, la SNCF a donc tranché officiellement par défaut de mesure ministérielle claire.

Pour l'UNSA-Cheminots, la SNCF y voit un intérêt qui va bien au-delà d'une rentabilité de logiciel :

Elle peut désormais agir librement pour fusionner - et non plus seulement rapprocher- les Agences Famille et les CMGA.

Elle peut, en conséquence, mettre un gros coup de rabot dans les prérogatives de l'Action Sociale sur l'axe famille.

Elle peut poursuivre la réduction des effectifs dans les Services communs pour se préparer à la réforme du ferroviaire et aux objectifs d'Excellence 2020.

Elle peut aussi rogner un peu plus les droits et la protection sociale des cheminots pour les abaisser au niveau de ceux des salariés de droit commun.

Malgré les nombreuses signatures récoltées sur les pétitions initiées par l'UNSA, elle-même relayée par une démarche unitaire, la Ministre est restée sourde aux demandes des cheminots et n'a même pas pris la peine de répondre aux OS, ni à la SNCF qui, « Excellence 2020 oblige » profite de l'occasion pour économiser sur ses frais de structures.

La SNCF profite de la situation en se retranchant derrière les non réponses politiques. Certes, elle ne peut répondre des défaillances des décideurs politiques mais, en revanche, elle porte l'entière responsabilité de l'anticipation des décisions.

L'UNSA dénonce et condamne cette manière de procéder des uns et des autres, et alerte les cheminots : au-delà de la disparition des Agences Famille et des conséquences sur la qualité des prestations données aux allocataires, c'est toute l'Action Sociale qui se trouve en danger.

CELA CONCERNERA, A TERME, TOUS LES CHEMINOTS DANS LEUR QUOTIDIEN :

ACTIFS, AYANTS DROITS ET PENSIONNES.

ENSEMBLE POUR MIEUX VOUS DEFENDRE

